

Document symbol: SR/LM/10

**Best copy  
available**

MASTER

INDEX UNIT

21 DEC 1950

RESTRICTED  
SR/LM/10  
13 mai 1949  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE  
ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION  
ET LE REPRESENTANT DU HAUT COMITE ARABE

tenue à Lausanne le vendredi 13 mai 1949,  
à 10 heures.

Présents : M. de Boisanger ( France ) - Président  
M. Yalcin ( Turquie )  
M. Ethridge ( Etats-Unis )  
M. de Azcarate - Secrétaire principal  
M. Isa Nakleh - Représentant du Haut  
Comité arabe

-----

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue au représentant du Haut Comité arabe et exprime l'espoir que les déclarations qu'il va faire contribueront à une solution positive du problème que pose le rétablissement de la paix dans le Moyen-Orient.

M. Nakleh remercie la Commission de le recevoir et dit que le Haut Comité arabe sera heureux de collaborer avec la Commission pour poursuivre le retour de la paix en Palestine, comme il a d'ailleurs déjà collaboré avec de nombreux organes des Nations Unies dans le même but, depuis les premiers jours où l'on s'est penché sur la question de Palestine. Le représentant ne fera pas de déclaration d'ordre général les éléments du problème étant bien connus. Il tient à dire, cependant, que si ardent que soit le désir des Arabes de Palestine de voir la paix s'établir, il faut que cette dernière soit véritable et juste pour pouvoir être durable; la Commission ne doit pas perdre de vue les principes exprimés à l'Article I de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'observation des " principes de la justice et du droit international". Il offre la collaboration et la bonne volonté du Haut Comité arabe pour faciliter l'oeuvre de la Commission.

M. Nakleh exprime l'espoir que le Haut Comité arabe sera traité par la Commission de la même manière que les délégations d'Israël et des Etats arabes. Il fait remarquer que la Résolution du 11 décembre 1948 invitait la Commission à entrer en consultation avec les " Gouvernements et autorités intéressés" et que le Haut Comité arabe, aux yeux de tous les organes des Nations Unies, a toujours été considéré comme l'une des " autorités intéressées" au problème de Palestine. Toute l'histoire du Haut Comité arabe ainsi que la place qu'il occupe sont bien connues et il n'est pas besoin d'autre justification.

M. Nakleh dit que son Comité sera heureux de se conformer à toute procédure que la Commission désirera établir, afin de collaborer, au maximum, aux travaux de la Commission.

M. ETHRIDGE déclare que la meilleure façon dont les représentants du Haut Comité arabe peuvent rendre service à la Commission c'est de faire connaître leurs vues sur un certain nombre de points précis; par exemple le principe de l'internationalisation de Jérusalem et la meilleure manière d'y parvenir; la solution la plus juste de la question territoriale; et la meilleure façon de traiter le problème des réfugiés. La Commission désire vivement connaître les opinions du Haut Comité arabe sur un grand nombre de ces points précis et serait heureuse que ses vues lui soient communiquées sous forme d'une déclaration écrite.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'en ce qui concerne les consultations de la Commission avec les délégations, cette dernière n'est pas tenue de suivre une procédure invariable et sans souplesse. Il serait très utile à la Commission de connaître les vues du Haut Comité arabe sur les points précis figurant dans la Résolution; la Commission fera parvenir aux représentants du Comité une liste des points présentant un intérêt particulier.